

INF'AUZOUVILLE



Des commerçants à Auzouville entre 1841 et 1936

Les données qui servent à la rédaction de cet article sont tirées des recensements de la population entre 1841 et 1936 disponibles sur le site des [archives départementales](#).

Les dates mentionnées ci-après attestent de l'existence de ces commerces au moment des recensements.

→ Une boucherie *au centre du village* fut exploitée par la famille Placet de 1841 à 1866 - Honoré Blantron de 1876 à 1881 - Jules Blondel de 1901 à 1906 - Joseph Normand de 1921 à 1936.

→ Une boulangerie également *au centre* tenue par la famille Lefebvre de 1841 à 1846, Jean-Baptiste Leroy 1851, Jacques Gest en 1856 puis sa veuve de 1861 à 1866.

A priori une deuxième boulangerie apparaît en 1866 gérée par Élise Lefebvre veuve Leroy reprise par le fils Alfred Lefebvre de 1876 à 1881, puis Noël Leroy de 1901 à 1921, Maurice Viel en 1926 et Georges Delaunay en 1936.

→ *Les épiceries sont souvent associées aux marchands cafés, cabarets ou débitants.*

Aux Lesques on trouve Joseph Prairial Boulenger, cabaretier de 1841 à 1856 et un tailleur cafetier Eugène Lecuyer. de 1861 à 1881

Au Thil on note Moïse Durand de 1841 à 1856 soit comme marchand, cabaretier ou débitant, sa femme Marie Lefebvre ayant pris sa suite après sa mort.

En 1856 Antoine Edeline dit Lecoq est recensé comme débitant. Eusèbe Caron puis sa femme Jérôme Bouvet ont tenu une épicerie de 1866 à 1901.

Anthime Saint Pierre était quant à lui chantepleurier, cafetier et marchand dès 1861 jusqu'en 1881.

De 1906 à 1926 Marie Carbonnier figure comme épicière débitante.

Au centre en 1851 Marie-Héloïse Leroy était épicière et débitante. Une épicerie était tenue *rue Morel (ancienne rue des Chanteleuriers)* par Honoré Caron en 1861 et 1866. Justine Leroy était épicière *sente des Passeux* en 1866. En 1876 on signale deux épicières marchandes : Élise Lefebvre *près de la mairie* et Stéphanie Lefebvre *rue Morel* de 1881 à 1901 (exerce avec son mari Arthémise Leroy). En 1901 Frédéric Mabire tenait une épicerie. En 1906 Albertine Havé était débitante *rue Morel*. Les derniers épiciers recensés au centre sont Paul Hallé en 1921, Raymond Houssaye en 1926 et Gustave Coquet *rue Morel* en 1936. Des marchands sont mentionnés en divers points du village, sans que soit précisée la nature de leur commerce : Fortunée Lefebvre veuve Alexandre en 1841 et Marie Plet en 1851 *aux Lesques*, Aimée Leroy veuve Edeline marchande et lingère *au centre* en 1861 et 1866, Ludivine Peltier en 1876 *rue Morel*, Élise Leroy *au centre* en 1881 et Euphrasie Groult veuve Lapôte *au Thil* en 1881. François Béton figure comme marchand *au centre* de 1841 à 1851 tout comme Mathurine Planche *rue Morel*.

Extrait du dernier conseil municipal

Compte administratif et Budget

Approbation du compte administratif 2020

► section de fonctionnement:

En recettes à 544 045,13 € (compte tenu du résultat N-1 de 74 821,63 €)

En dépenses à 438 423,93 €.

D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 105 621,20 €

► section d'investissement

En recettes à 230 941,29 € (compte tenu du résultat N-1 de 108 165,51 €)

En dépenses à 211 076,78 €

D'où un excédent d'investissement cumulé de 19 864,51 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Le conseil municipal après avoir lu le compte administratif de l'exercice 2020, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire qui s'élève à 105 621,20 € comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 à la section d'investissement pour 9 985,49 € compte tenu des restes à réaliser en recettes pour 2 000,00 € et en dépenses pour 31 850,00 €

Le solde disponible est affecté au compte 002 à la section de fonctionnement pour 95 635,71€.

Défense incendie

Afin de mettre notre défense incendie conforme au nouveau règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine Maritime (RDDECI), il est souhaitable de prévoir dans un premier temps l'implantation de 2 poteaux d'incendie :

- Rue du Château à l'angle de la rue du Thil
- Rue des Chantepleuriers

Ces travaux ont été estimés par la société STGS pour un montant de 9229,92 € TTC

Cette dépense est inscrite dans la section d'investissement du budget 2021.

Il est précisé que cette opération ne sera engagée qu'après obtention des subventions.



Informatique mairie

Après consultation de plusieurs sociétés, un devis a été établi par la société ABR correspondant à nos attentes. Il s'élève à 3076,50 € HT.

Un dossier de subvention va être déposé auprès des services de l'État, pour se faire la commune doit signer un engagement @ctes avec la préfecture et une convention avec un opérateur de transmission.

La dépense prévisionnelle de 3691,80 € TTC est inscrite au compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique de la section d'investissement du budget 2021.

Il est précisé que cette opération ne sera engagée qu'après obtention des subventions.

Acquisition d'un gyrobroyeur

Afin de mieux gérer techniquement et financièrement l'entretien du plat des chemins ruraux, il serait souhaitable d'acquérir un broyeur. M.Guyomard présente un devis de l'entreprise VIEL pour un broyeur DESVOYS d'un montant de 1546,80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cet achat et autorise Mme Le Maire à signer le devis.



Décharge du Thil

MAIRIE AUZOUVILLE-SUR-RY

Décharge municipale uniquement réservée aux habitants de la commune.

Accepté

Déchets verts, inertes, gravats de maçonnerie

Interdit

Bois de construction, plastique, placo

Des contrôles d'accès seront effectués engageant des poursuites si nécessaire.

Merci de respecter ces règles .

Le Maire

A partir du mois d'avril, la décharge du Thil sera ouverte tous les samedis. Lors de la dernière réunion de conseil, il a été évoqué le problème des dépôts effectués par des personnes hors-communes.

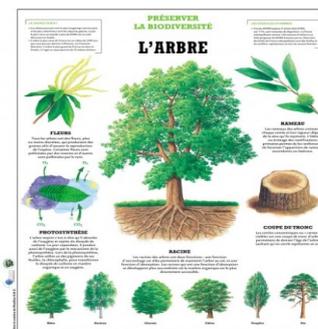
A ce jour, aucune solution pérenne ou satisfaisante n'a été trouvée. Un affichage va être effectué pour rappeler **que la décharge est réservée exclusivement aux Auzouvillais.**

Dès avril : ouverte tous les Samedis de 9h à 18h

Plantations « Les bois communaux »

Suite à la coupe d'arbres dans le bois communal, un technicien de l'ONF a présenté un devis de reforestation du secteur. Ces travaux permettraient de replanter 300 feuillus d'essences diverses. Le devis s'élève à 1870,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour ces travaux et autorise Mme Le Maire à signer le devis.



Commission citoyenne

L'action prévue le 21 mars dans les bois communaux (ramassage du petit bois et divers déchets) a du être reportée en raison des nouvelles règles sanitaires, ce n'est que partie remise, dès que cela nous sera possible, nous reprogrammerons cette opération.

⇒ Cette démarche s'inscrit dans les actions que la commission citoyenne envisage de mener : « améliorer l'aspect de notre village »

Vous pouvez d'ores et déjà agir en ce sens :

👍 **en ne jetant pas des déchets sur la voie publique et mieux encore en ramassant ce que des personnes indécates auraient pu y déposer**



👍 **en ne laissant pas vos container poubelles devant vos portails en dehors des jours de collecte, un petit endroit aménagé dans l'enceinte de votre propriété les rendra moins visibles.**

Information bac jaunes



La Communauté de Commune Inter Caux Vexin (CCICV) met à disposition de chaque foyer un bac à couvercle jaune pour la collecte des recyclables.

Les foyers non équipés doivent se signaler au **02 35 34 73 74** en précisant l'adresse précise du foyer, numéro de téléphone et nombre d'occupants.

Ce container est attaché à votre propriété. En cas de déménagement, il devra être laissé pour les nouveaux occupants.

Commission cimetièrè

Dans l'ancien cimetièrè (devant l'église) un certain nombre de sépultures sont à l'abandon ou arrivées à expiration. La municipalité envisage d'engager une procédure de reprise de ces emplacements. Vous serez informés prochainement des modalités de cette démarche.

Travaux

Les travaux d'éclairage du parking de la salle polyvalente, de l'impasse de la mare l'Odier (accès au parking) ainsi que du cheminement piéton vers la mairie sont terminés : des nouveaux candélabres et des bornes LED ont été installés.



INFOS CCICV

LA BULLE
PETITE-ENFANCE

UNE NEWSLETTER DÉDIÉE AU
DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

RETROUVEZ : DES INFORMATIONS SUR LE
DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT, DES CONTENUS
LUDIQUES (ACTIVITÉS, COMPTINES, LECTURE DE CONTES,
ETC.) ET DES ACTUALITÉS À DESTINATION DES PARENTS
EMPLOYEURS ET ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)ES

INSCRIVEZ-VOUS SUR WWW.INTERCAUXVEXIN.FR

FLASHEZ CE CODE

Petite enfance

C'est avec grand plaisir que nous vous informons de la création d'une newsletter dédiée à la petite enfance

« La bulle petite-enfance »

Le personnel des Relais Assistant(e)s Maternelles et des multi-accueil Grain d'Ry, Tom Pouce et Arc-en-Ciel vous préparent un concentré d'informations...

Cette newsletter mensuelle destinée aux assistant(e)s maternel(le)s, aux parents, grands-parents et toute personne intéressée par l'éducation du jeune enfant proposera des articles portant sur :

- le développement du jeune enfant
- les formations à destination des assistant(e)s maternel(le)s,
- des informations juridiques à destinations des assistan(e)s maternel(le)s et des parents employeurs,
- des contenus plus ludiques (activités, comptines, lecture de contes, etc.)

Un article a également été créé sur la page Facebook de la communauté de communes que vous pouvez partager sur votre propre page : <https://www.facebook.com/intercauxvexin/>

Les personnes intéressées pour recevoir cette newsletter sont invitées à s'inscrire sur le site [intercauxvexin.fr](https://www.intercauxvexin.fr)

Divers

➤ Amélioration de la communication avec la création de nouveaux outils : outre le site Internet existant, création d'un livret d'accueil, d'une page Facebook, d'un bulletin d'information, d'une newsletter.

➤ Le plan climat air énergie est en cours d'élaboration, différents acteurs seront interrogés pour fixer les objectifs.

- La CCICV a renouvelé la convention avec INHARI pour animer l'Espace Info Energie qui devient Espace conseil FAIRE. Les conseillers accompagnent les propriétaires privés dans la rénovation thermique de leurs logements. Ils livrent des conseils gratuits pour tous les projets d'économie d'énergie.

La nouvelle carte d'identité

La nouvelle carte d'identité de format carte de crédit est déjà délivrée en Seine-Maritime, département pilote. Il faut toujours se rendre dans les mairies possédant le matériel adapté et sur rendez-vous

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR



UN DÉPLOIEMENT PAR ÉTAPES

La nouvelle carte nationale d'identité (CNI) sera déployée progressivement sur l'ensemble du territoire national, entre le 15 mars 2021 et le 28 juin 2021. Entre le 15 mars et le 17 mai 2021, la nouvelle CNI sera délivrée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion), puis généralisée entre le 17 mai 2021 et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire (à raison du basculement de plusieurs régions tous les quinze jours).

Dernière ligne droite pour le PLUi !

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit en 2015 sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Plateau de Martainville. La Communauté de Communes Inter Caux Vexin travaille depuis avril 2017 à la construction de ce projet de PLUi, en étroite collaboration avec les 13 communes du périmètre : **Auzouville-sur-Ry, Bois-l'Evêque, Bois-d'Ennebourg, Elbeuf-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Préaux, Ry, Saint-Denis-le-Thiboult et Servaville-Salmonville.**

Déroulement de la procédure d'élaboration



Après plusieurs phases de travail sur le diagnostic, le projet de territoire et les pièces réglementaires, le PLUi a été jugé suffisamment abouti pour être arrêté en conseil communautaire le 12/11/2019, et transmis aux 13 communes afin qu'elles formulent un avis sur les pièces qui les concernent.

Dans la mesure où l'une des 13 communes a formulé un avis défavorable, un nouvel arrêt du PLUi a été nécessaire, et a eu lieu le 10/03/2020.

En raison de la crise sanitaire qui a émergé à la même période, les Personnes Publiques Associées (services de l'État, chambres consulaires, Département, Région...) à qui le dossier a été transmis pour recueillir leur avis, ont eu un délai majoré afin de transmettre leurs observations (jusqu'à fin septembre 2020).

Une fois les avis des Personnes Publiques Associées reçus, l'enquête publique a pu être organisée. Celle-ci portait à la fois sur l'élaboration du PLUi, ainsi que sur l'abrogation de la carte communale d'Elbeuf-sur-Andelle.

Celle-ci s'est déroulée du 28/10/2020 au 27/11/2020. Une commission d'enquête a effectué des permanences sur plusieurs lieux du territoire (CCICV – pôle de Martainville, Mairie de Préaux, Mairie de Ry et Mairie de Mesnil-Raoul), et en parallèle le dossier complet était consultable sur le site internet de la Communauté de Communes où il était possible de formuler ses observations par voie dématérialisée.

Quelques chiffres clés :

Au total, 128 personnes ont été reçues par la commission d'enquête.

✓ 137 contributions écrites ont été inscrites dans le registre :

✓ 84 sur le registre papier,

✓ 45 sur le registre numérique,

✓ 8 par courrier.



La commission d'enquête a formulé un avis favorable sur le PLUi, assorti de 4 réserves liées notamment à l'intégration des observations des Personnes Publiques Associées en vue de l'approbation, ou encore au fait de retravailler certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation en collaboration avec les communes concernées.

Actuellement, la Communauté de Communes travaille avec le bureau d'études afin d'identifier les corrections à effectuer en vue de l'approbation du PLUi, programmée au printemps 2021. Pour ce faire, le Comité Technique, le Comité de Pilotage et la Conférence Intercommunale des Maires se sont réunis ou se réuniront au cours des mois de février et mars 2021.

Une fois que le PLUi sera exécutoire, il remplacera les documents d'urbanisme communaux qui s'appliquent sur les différentes communes.

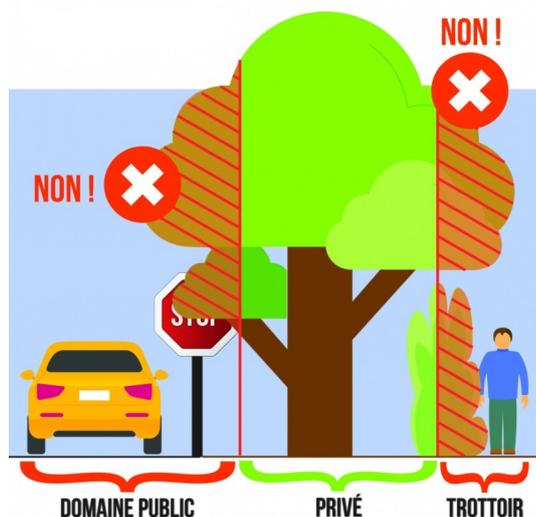
Le PLUi approuvé sera publié sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
Il sera par conséquent consultable et téléchargeable.



Dernière minute ! Le PLUI a été voté en conseil communautaire le 12 avril

Rappels sur l'élagage des arbres et des plantations

Il est rappelé qu'en bordure des chemins ruraux, des voies communales et des voies départementales, les riverains doivent procéder régulièrement à l'élagage des branches et à l'abattage des arbres. Il en est de même pour les haies. Il en va de la sécurité de la circulation routière, des biens le long de ces voies et surtout de la sécurité des personnes. La responsabilité pénale et financière des riverains sera engagée en cas de dégâts y compris sur les lignes téléphoniques, électriques et fibre.



S'il revient au propriétaire de procéder à l'élagage des arbres situés sur son terrain, la loi prévoit des situations où il appartient à l'opérateur d'accomplir les opérations d'entretien :

- En cas de coût élevé, de difficulté technique, de propriétaire défaillant (mise en demeure par le maire et facturation des frais engagés)

Agenda 2021 (sous réserve)

8 mai	Commémoration de l'armistice	Anciens Combattants
8 août	Foire à tout	Animation village
15 août	Fête communale- défilé	Animation village
11 septembre	Repas CCAS	CCAS
18 et 19 septembre	soirée cinéma	Animation village
2 octobre	Repas à Thème	Animation village
9 octobre	Distribution des colis	Animation village
11 novembre	Commémoration de l'Armistice	Anciens Combattants
4 décembre	Inauguration Noël	Animation village
5 décembre	Spectacle de Noël	Animation village

État civil

Naissance : **Arthur Paysant** le 12 janvier 2021

Inscriptions école

Les inscriptions dans les écoles du RPI (nouveaux habitants) se font sur rendez-vous directement dans les écoles

- ▶ Auzouville sur Ry 02 35 23 55 56 - 0760434j@ac-rouen.fr
- ▶ Servaville-Salmonville 02 35 23 75 78 - 0760464s@ac-rouen.fr
- ▶ Martainville-Epreville 02 35 23 57 55 - 0760452d@ac-rouen.fr

Déchetterie de Darnétal et Boos

Darnétal : Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Vendredi de 14h45 à 17h30

Boos : Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h à 11h55 et de 14h à 18h30,
Mardi et Jeudi de 9h à 11h55

Se munir d'un justificatif de domicile

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Ry

Distribution : Les agents communaux, les élus.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr ou sur l'appli Illiwap 